

HEBDOMADAIRE
DU SYNDICAT
GÉNÉRAL DE
L'ÉDUCATION
NATIONALE

SYNDICALISME *Universitaire*

- 2 - Le rendez-vous manqué
- 3 - De l'amertume à l'indignation
- 8 - Premier cycle :
rénovation... mais quand ?
- 11 - Le prix des repas
- 12 - Semaine scolaire :
l'enjeu d'une réforme
- 14 - Réflexion sur le service
des enseignants
- 16 - Bêtise ou provocation ?

SGEN
CFDT

Le rendez-vous manqué

Dès l'ouverture de la réunion de Tilsitt :

— le Ministre des Affaires Sociales indiqua que, pour le Gouvernement, la réunion avait pour but d'établir un constat portant sur l'évolution du pouvoir d'achat « au cours de toute l'année 1968 ». Cette opération terminée, une discussion pouvait s'ouvrir sur les « conséquences sociales » à tirer de ce constat.

— Evitant la situation des secteurs public et nationalisé, M. SCHUMANN crut bon de préciser qu'il n'avait pas pouvoir pour en discuter... les fonctionnaires, les cheminots, agents de l'E.D.F.-G.D.F., etc., ayant d'ailleurs toute possibilité pour engager des négociations avec leurs ministres de tutelle.

• Les représentants du C.N.P.F. se déclarèrent prêts à favoriser l'ouverture de négociations « branche par branche » mais écartèrent toute idée et « ratrappage » au titre de 1968, les augmentations de salaires accordées, au cours de l'année écoulée dépassant très largement le relèvement du coût de la vie.

Le constat proposé par le Gouvernement

• Evolution du taux de **salaire horaire** (1^{er} janvier 68 au 1^{er} janvier 69) : + 15,5 %. Le salaire des ouvriers payés au S.M.I.G. ayant été relevé de 49,2 %, celui de l'ouvrier hautement qualifié de 13 %.

• Evolution des **prix** (indice des 259 articles) pour la même période : + 5,3 %.

• Evolution du **pouvoir d'achat** du taux de salaire horaire en 1968 : + 9,7 %.

• **Fiscalité** : Le document gouvernemental ne fournit aucune indication sur la ponction opérée sur les augmentations de salaires par l'effet de l'impôt sur le revenu. Il y est simplement affirmé que du fait de la très grande diversité des situations personnelles, « aucune valeur moyenne ne pourrait être dégagée ».

Les « discussions »

Les divers éléments de constat gouvernemental ne firent l'objet que d'un débat assez bref, les porte-parole des Confédérations ouvrières se contentant de noter par exemple que :

— l'indice des 259 articles traduit de moins en moins la réalité des dépenses normales d'une famille ;

— l'inclusion du relèvement du S.M.I.G. et du S.M.A.G. dans le calcul de la moyenne d'augmentation du salaire horai-

re est plus que contestable dans la mesure même où on admet que l'effort important de revalorisation consenti à Grenelle avait un caractère de redressement d'une situation scandaleuse ;

— l'intégration de certaines primes dans le salaire (opération multipliée après mai-juin) fausse sensiblement le calcul des moyennes d'augmentations.

Mais le véritable litige ne portait pas sur l'appréciation du constat.

Ce que les Confédérations ouvrières contestaient avant tout c'était :

— la volonté du Gouvernement et du Patronat de « tourner la page » pour 1968 après avoir fait constater aux travailleurs qu'ils restaient bénéficiaires d'une revalorisation exceptionnellement importante de leur pouvoir d'achat ;

— le refus du Gouvernement de procéder à un relèvement normal du S.M.I.G. (qui tiendrait compte de l'évolution des salaires réels), des prestations familiales, des allocations vieillesse, etc. ;

— le refus du Patronat d'ouvrir des négociations sur le « ratrappage » à accorder au titre de 1968 pour compenser la perte en pouvoir d'achat constatée depuis juillet (cette perte étant évaluée à 3,2 % par le Gouvernement lui-même) ;

— le refus du Gouvernement et du Patronat d'engager des discussions sur les problèmes autres que celui des salaires et qui restent en suspens depuis Grenelle : réduction de la durée du travail, gestion de la Sécurité Sociale, applications pratiques des dispositions concernant les droits syndicaux, etc. ;

— la prétention du Gouvernement et du Patronat de faire retomber sur les travailleurs la responsabilité de la crise monétaire de novembre et de celle qui nous menacerait à nouveau.

Et les fonctionnaires

Les représentants des diverses Fédérations de fonctionnaires faisaient naturellement partie des délégations confédérées présentes aux discussions de Tilsitt. Ils tentaient à être présents aux rendez-vous pour exiger qu'au niveau de la Fonction Publique soient examinés les problèmes déjà soumis au Gouvernement lors des négociations de la rue Oudinot :

— progression normale du pouvoir d'achat avec effort prioritaire en faveur des catégories les plus défavorisées ;

— réforme des catégories C et D ;

— suppression des zones de salaires ;

— poursuite de l'intégration de l'indemnité de résidence dans le traitement de base ;

— reconnaissance et développement des droits syndicaux dans la Fonction publique ;

— participation effective du personnel à la gestion des œuvres sociales.

En fait, le représentant du Gouvernement refusa tout net d'aborder ces problèmes et il laissa clairement entendre que les crédits nouveaux, déjà dégagés pour 1969 dans les secteurs public et nationalisé ne pouvaient être dépassés.

On sait que M. MALAUD, secrétaire d'Etat chargé de la Fonction Publique, devait recevoir, le 6 mars, une délégation de notre Fédération Générale des Fonctionnaires.

Une partie importante de cette audience fut tout naturellement consacrée au problème des « négociations » à ouvrir dans le secteur public. La position de M. MALAUD avait au moins le mérite d'être claire : « Je suis prêt à réunir les organisations syndicales... mais il reste entendu qu'en tout état de cause, les 3 % de crédits nouveaux, inscrits au budget 1969 ne sauraient être dépassés ». Et M. MALAUD d'ajouter que :

— les fonctionnaires avaient encore bien de la chance car « si le budget était établi maintenant, le Gouvernement y courait inscrit moins de 3 % » ;

— l'objet des discussions à venir devait se limiter au problème de la « répartition des 3 % ».

Dès l'ouverture de la dernière séance de Tilsitt (l'après-midi du 6 mars), Paul CASPARD prit la parole pour dénoncer cette position gouvernementale que les fonctionnaires ressentiraient sans doute comme une véritable provocation.

Le défi ainsi lancé aux travailleurs et plus particulièrement aux agents de l'Etat méritait une réponse ; celle-ci devait être fournie le 11 mars par la grève généralisée.

Où est la subversion ?

Lorsque les travailleurs cessent leur activité pour soutenir leurs revendications, le Pouvoir dénonce l'action politique et crie à la subversion.

Quelle sera sa réaction face aux groupes qui se substituent à lui dans le contrôle du fonctionnement des services publics ?

Le Comité de Défense de la République du département du Rhône a publié le communiqué ci-dessous :

« Le C.D.R. ayant eu connaissance que certains chefs d'établissements scolaires avaient pour objectif l'interdiction de l'accès desdits établissements à l'occasion de la grève du 11 mars 1969, estime de son devoir de rappeler aux chefs d'établissement qu'ils ont pour mission de faire respecter le droit à la liberté du travail et le libre accès des locaux de l'enseignement laïque aux élèves les fréquentant.

Il appartient aux parents d'élèves de signaler aux comités de défense de la République, 44, rue Henri-Germain, Lyon (2^e), les établissements où de telles entraves à la liberté auraient pu se manifester.

Après enquête sur les faits signalés, le C.D.R. demandera au Ministère de l'Education Nationale d'appliquer les sanctions prévues dans de tels cas d'insubordination. »

Les groupes d'action parallèle ne préparent-ils pas à la subversion ? Mais qui a créé les C.D.R. ?

De l'amertume à l'indignation

« Escrotes de chimériques, d'ambitieux ou de rancuniers... vaste entreprise de destruction et de subversion... menaçant de faire couler la monnaie, l'économie et la République ». Jamais le chef de l'Etat n'était allé aussi loin dans le mépris et les injures à l'égard de la classe ouvrière et de ses organisations syndicales. Au risque de déconsidérer leurs auteurs, de tels procédés sont habituellement utilisés par ceux qui manquent d'arguments.

Si, au printemps dernier, l'économie nationale était aussi florissante, aussi saine, aussi justement équilibrée, est-il possible d'expliquer sérieusement que la seule action de mai ait pu la mener au bord du gouffre ?

Si « la valeur de notre monnaie fut mise en cause au cours de l'automne », pourquoi en accuser les travailleurs et ignorer volontairement que les crédits prodigues par l'Etat « pour faire redémarrer à tout prix l'activité » ont, au contraire, favorisé une **évasion de capitaux** qui elle risque « de nous précipiter dans l'inflation, c'est-à-dire dans la ruine »... Le Chef de l'Etat signale les dangers mais il confond les responsables.

Puisque, depuis l'automne, la reprise est aussi certaine, puisque le franc se retrouve d'aplomb, puisque le budget est en ordre... est-il raisonnable de reprocher aussi vénéusement aux travailleurs de chercher à garantir ce que leur action du printemps leur avait permis d'obtenir ?

Les revalorisations décidées alors avaient pour but d'**éponger** — incomplètement d'ailleurs — le retard des traitements par rapport au coût de la vie. En aucun cas, il ne pouvait s'agir d'augmentations susceptibles de compenser « a priori » une élévation prévisible du coût de la vie. Il s'agissait — si on veut bien nous pardonner cette expression — de « remettre le compteur à zéro ». Ceci est si vrai que le relevé de conclusions de Grenelle précisait : « le Gouvernement réunira, au mois de mars 1969, les représentants des organisations professionnelles et syndicales, afin d'examiner avec eux, dans le cadre de l'évolution économique et financière générale, l'évolution du pouvoir d'achat des salariés au cours de 1968 ».

Il était donc logique que gouvernement, patronat et syndicats tirent en commun les conséquences de cet examen. Or bien avant la date fixée pour le « rendez-vous de mars », les positions respectives étaient largement connues. Patronat et Gouvernement insistaient sur :

— le fait qu'il ne pouvait s'agir d'un « nouveau Grenelle » aboutissant à des décisions quant aux salaires, à la durée du travail, aux prestations sociales, etc., mais plus simplement d'une « constatation » portant sur l'évolution respective des prix et des salaires... ;

— la nécessité pour les travailleurs d'être « raisonnables », d'accepter leur part des sacrifices demandés à la

Nation pour « redresser une situation économique et monétaire compromise par la crise de mai-juin et celle de novembre ».

Les Confédérations ouvrières, quant à elles, considéraient :

— qu'il n'était pas déraisonnable d'exiger pour le moins que le **pouvoir d'achat** des travailleurs fut maintenu au niveau atteint à la suite des négociations de Grenelle ;

— qu'il serait tout de même normal que ce pouvoir d'achat progresse en fonction de l'évolution du revenu national et de la productivité.

Ces positions furent confirmées dès l'ouverture de la réunion de Tilsit.

Selon l'indice officiel des 259 articles établi par l'I.N.S. E.E., le coût de la vie a augmenté d'environ 5 % au cours de 1968 et de 3,5 % entre mai et décembre.

Mais le Gouvernement comme le patronat ont refusé d'engager des négociations sur le « rattrapage » susceptible de compenser cette perte du pouvoir d'achat au cours du deuxième semestre 1968.

En ce qui concerne 1969, comme on le lira par ailleurs dans le compte rendu du « **RENDEZ-VOUS MANQUE** » de Tilsit présenté par Paul CASPARD qui participait à la délégation C.F.D.T., le représentant du Gouvernement a observé une double attitude :

— pour ce qui est du secteur privé, il a souhaité que les négociations s'engagent entre syndicats et patronat et il serait prêt à les « stimuler » ;

— pour les secteurs publics et nationalisés, il a maintenu ses positions en refusant d'aborder le problème.

Quand on sait que les syndicats ont dû attendre l'allocution télévisée du Premier ministre pour apprendre la date à laquelle ils seraient convoqués et que ce même Premier ministre a cru pouvoir qualifier d'absurdes les revendications présentées par les Confédérations ; quand on sait, d'autre part, que le Gouvernement avait préalablement et unilatéralement fixé l'importance de la revalorisation qu'il compait accorder à ses salariés, on peut apprécier la désinvolture avec laquelle il envisageait ce rendez-vous !

Après les concessions du printemps dernier, le Gouvernement a rapidement retrouvé à l'égard des travailleurs — et notamment de ceux dont il est le patron — cette attitude que dénonçait le Rapport TOUTEE en 1964 en déclarant qu'elle faisait naître chez les salariés un sentiment de confiance trompée, de contrats non exécutés, de promesses non tenues et qu'ainsi leur attitude allait de l'amertume à l'indignation.

Ainsi s'explique, au-delà des réticences bien compréhensibles à l'égard d'un mouvement de 24 heures, le succès de la journée du 11 mars.

Paul MARTINET.

COMMUNIQUÉ

Constatant l'obstination du Gouvernement à refuser toute négociation et à limiter l'augmentation de la masse salariale des fonctionnaires à 3 %, ce qui ne compense pas la dégradation du pouvoir d'achat depuis mai 68,

le SYNDICAT GENERAL de l'EDUCATION NATIONALE (C.F.D.T.)

appelle l'ensemble de ses Sections des établissements scolaires à participer à la Journée d'action décidée par la C.F.D.T. en fixant elles-mêmes, selon la nature et la situation particulière des établissements, les modalités de la grève.

Les possibilités suivantes peuvent être retenues :

— établissements fermés aux élèves avec assemblée de grève, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur;

— établissements ouverts aux élèves en remplaçant les cours soit par des assemblées des personnels, soit par des discussions entre personnels et élèves sur les réformes en cours et les moyens nécessaires à leur aboutissement.

Les discussions des assemblées de grève porteront sur les revendications du personnel et notamment :

— la dégradation du pouvoir d'achat et la ponction fiscale;

— les charges nouvelles qui aggravent les conditions de travail;

— la nécessité d'obtenir les moyens financiers indispensables à une rénovation pédagogique sérieuse.

Les personnels s'associeront aux manifestations organisées sur le plan local, à l'initiative de la C.F.D.T.

PARIS, le 7 mars 1969.

Action pédagogique

CONFORMEMENT au plan que nous nous étions fixés dès le début de l'année scolaire et que nous réalisons peu à peu, compte tenu de l'actualité plus ou moins pressante des textes qui nous parviennent... et de la place dans S.U. (!), nous publions sur ce sujet qui reste d'une brûlante actualité, les réflexions reçues de la section S.G.E.N. du Lycée Michelet de Vanves, notamment de nos collègues Mlle Chupin et M. Masset. C'est notre camarade Nicolas du secrétariat pédagogique qui a réalisé la synthèse de deux notes qui pourront être publiées « *in extenso* » dans un dossier ultérieur. Comme pour les autres problèmes, nous espérons que cet article provoquera la discussion et vous incitera à nous envoyer vos réflexions, vos suggestions, vos comptes rendus d'expérience. C.P.

DEFINITION

Le but de l'autodiscipline n'est pas de supprimer les sanctions sous prétexte qu'elles sont contraignantes ou désagréables, humiliantes ou d'un autre âge. Il est d'éduquer la responsabilité de l'individu à l'égard de la collectivité. L'insuffisance du sens civique des Français manifeste l'échec d'un système d'éducation. Il en est de même de la fuite devant les responsabilités auxquelles, il faut bien le dire, le citoyen moyen a été peu préparé...

L'autodiscipline ne consiste pas non plus à supprimer tous les cadres disciplinaires anciens et à les remplacer par rien. Le laisser-faire et la démission des adultes ôte toute sécurité aux jeunes et crée l'angoisse et l'anarchie. Ce n'est pas non plus la transformation de certains élèves en sous-surveillants chargés d'autorité et susceptibles de sanctionner leurs camarades...

Bien loin en fait d'être sans obligation ni sanction, le régime d'autodiscipline demande surtout qu'on repense complètement les rapports entre les adultes et les jeunes à l'intérieur de l'école, qu'on dispose d'un personnel suffisant pour non pas surveiller l'établissement, mais selon une très bonne formule d'un élève, pour « veiller sur » l'ensemble des jeunes qui y feront l'apprentissage de la maîtrise de soi, de la responsabilité, de la collaboration, dans le respect de la personnalité et de la liberté des autres. L'AUTODISCIPLINE, UNE PARTIE D'UN TOUT

L'autodiscipline est rendue indispensable par les définitions nouvelles des finalités de l'enseignement. L'école ne se contente plus de transmettre d'une génération à l'autre un savoir toujours valable. Les innovations dans de nombreux domaines scientifiques ou linguistiques ont contraint les professeurs non seulement à des recyclages incessants mais à l'abandon des méthodes « d'autorité » pour former avec leurs élèves des équipes de travail d'un genre nouveau. Leur former le jugement, leur apprendre à apprendre, leur apprendre à poser les problèmes, accepter de ne pas toujours savoir les résoudre, accepter d'être bientôt dépassés par eux sur le plan de l'information et des connaissances techniques impliquent cette mutation.

CONDITIONS D'APPLICATION

Ces remarques nous conduisent à envisager les conditions d'application de l'autodiscipline. Les organisations ou groupes qui pratiquent couramment l'autodiscipline (maisons de jeunes, scouts, alpinistes, etc.) œuvrent en vue d'un but précis; ils ont donc en commun une certaine homogénéité de recrutement due au profond désir de chacun de s'intégrer au groupe; chacun de ces groupes possède un « leader » reconnu et respecté, même si les marques extérieures de respect sont absentes.

Or, dans nos classes, ces trois constatations se heurtent à des obstacles : le but de l'activité commune n'est pas forcément clairement perçu, surtout par les plus jeunes (la réussite scolaire, c'est loin et c'est abstrait); l'hétérogénéité du recrutement, et l'insuffisante liberté de choix, tant à l'égard des divisions où l'on doit s'intégrer par nécessité, te non par élection qu'à l'égard des activités imposées par les « programmes », le « prof », et enfin, le leader ne s'est pas dégagé spontanément du groupe et a parfois du mal à s'imposer : souvent contesté, il est d'ailleurs parfois contestable... A ces obstacles s'ajoutent les difficultés matérielles de la vie dans l'établissement (surpeuplement, rareté et exigüité des locaux) qui ne facilitent pas des expériences qui demandent une atmosphère détendue et la réduction des heurts entre individus...

Etant donné ces difficultés, il est évident que l'instauration d'un régime d'autodiscipline ne saurait être que progressive. Ac-

L'AUTODISCIPLINE

corder immédiatement une confiance illimitée aux élèves serait courir à l'échec. Cette confiance excessive serait un fardeau trop lourd pour de jeunes épaules. Il faut un « apprentissage » de l'autodiscipline (2)...

REALISATIONS PRATIQUES

L'accès à l'autodiscipline ne peut se faire que dans un cadre où tout n'aura pas été prévu d'avance et tarifié, mais pesé, accepté par les élèves et les adultes, mais en place prudemment et scrupuleusement, respecté; le cas échéant, telle règle provisoire pourrait disparaître, ou au contraire se renforcer par suite d'une décision collective. Mais en aucun cas, il ne saurait être question d'instituer l'autodiscipline... par voie autoritaire et uniformalisatrice !

Il est nécessaire de réserver l'autodiscipline aux cas où une classe se montre capable d'unanimité sur un point (ou plusieurs) mis en autodiscipline. S'il y a un opposant ou deux à la règle admise par l'ensemble, on peut espérer qu'ils suivront quand même le mouvement mais s'ils sont plus nombreux, ils le briseront...

Il restera par conséquent un secteur, plus ou moins important, où régnera une discipline d'origine extérieure appuyée sur des sanctions. Mais, même dans ce secteur, la sanction devra garder un caractère exceptionnel.

Est-ce dire que le régime d'autodiscipline ne comporte pas de sanctions ? Certes, non. Bien entendu, à partir du moment où une activité est mise en autodiscipline, il ne peut plus y avoir de sanction, dans le domaine qui la concerne. Il n'y a plus que la pression de l'opinion collective sur les individus, et dans les cas extrêmes, le rejet par le groupe de celui qui ne s'y intègre pas. Et si la pression de l'opinion collective se révèle insuffisante, le leader doit reconnaître qu'il a mal engagé son expérience et, par conséquent, y renoncer... Enfin, pour les élèves qui n'arrivent pas à accepter la loi générale, la comparaison devant le conseil de discipline n'est pas exclue. Mais dans de nombreux cas, le passage d'un élève mal intégré d'une division à une autre — à condition que ce soit l'effet d'une décision de l'ensemble du groupe — pourrait remplacer l'exclusion de l'établissement.

Dans quelles activités peut s'exercer l'autodiscipline ? Il est bon de proposer aux différentes divisions une liste d'activités : à elles de choisir, si les groupes et leurs leaders estiment les conditions réalisées. De toute façon, il faut réclamer de chaque division qu'elle fasse, loyalement, au moins une expérience d'autodiscipline.

Pour le choix de ces activités, il faut être guidé par l'idée que l'autodiscipline est toujours plus facile dans les activités concrètes, ou comportant un but immédiat parfaitement apparent : clubs, séances d'éducation physique, travaux pratiques, travaux scientifiques expérimentaux, ou autres; il y aura lieu de commencer par les activités qui se font par demi-classes ou petits groupes d'une façon générale : ceux-ci sont plus à l'échelle des élèves, et plus en rapport avec l'exigüité des locaux (ou leur rareté). Sans rencontrer de difficultés insurmontables, on peut favoriser des activités qui renforcent la cohésion du groupe : journal de classe, chef-d'œuvre réalisé par un club, représentation dramatique, même modestement interprétée...

Mettre une étude en autodiscipline est une autre affaire : ce n'est guère réalisable qu'en Terminale, avec des élèves qui ont un but commun : la réussite à l'examen et qui sont par ailleurs assez mûrs pour avoir conscience des exigences de la vie collective. En outre, on ne doit réaliser cette expérience qu'avec des élèves qui le désirent; on peut alors fournir un local pour

un groupe homogène de 10 élèves environ, et conserver une étude de type classique pour ceux qui désirent s'exclure de leur groupe, étude qui pourra devenir une pépinière de nouveaux groupes.

Dans un avenir plus éloigné, on peut espérer obtenir davantage : c'est-à-dire la modification des programmes et des méthodes d'enseignement, qui dérivent des programmes, en vue de favoriser l'autodiscipline : en d'autres termes, sacrifier encore un peu sur le plan de l'accumulation des connaissances pour rendre possible la formation morale.

QUELQUES PRINCIPES

Mais pour l'heure, pour tenter et réussir les expériences d'autodiscipline, quels principes appliquer ?

— Il faut réduire les interdictions, défendre simplement ce qui nuit à l'intérêt général;

— Il faut contrôler sérieusement pour pouvoir agir rapidement, le plus souvent possible de façon préventive;

— Il est préférable toujours d'expliquer, de chercher à persuader, d'être très patient mais très ferme sur les principes;

— Il ne peut y avoir de règlement partout, de sanctions automatiques, de refus de discuter une mesure contestable;

— Il faut admettre une grande souplesse dans l'instauration de cette sorte de démocratie l'élève de 6^e et celui de Terminale ne peuvent pas assumer les mêmes libertés ou réclamer les mêmes responsabilités ; il se peut aussi qu'ils refusent certaines libertés

— On peut toujours laisser aux élèves la liberté de choisir entre le travail individuel et le travail en groupe : on devra donc conserver deux systèmes d'études côté à côté, de type classique pour les uns, par équipe pour les autres ;

— Il faudrait reconnaître que certaines exigences de la discipline passée sont parfaitement arbitraires, n'ont pour fondement que les mauvaises conditions matérielles d'existence dans des locaux surpeuplés, et sont dépourvues de valeur morale.

— Il faudrait admettre aussi qu'il est plus grave de refuser sa participation à un travail collectif que de chahuter dans les couloirs ; d'oublier de renseigner un camarade absent que d'oublier par hasard son matériel de travail, d'injurier un camarade pour son physique, ses résultats, sa race, sa religion, ses idées qu'un chapardage sans lendemain.

Les dialogues avec les classes ou leurs délégués doivent permettre aussi de faire découvrir l'inanité de certaines revendications : par exemple, le contrôle des absences n'est pas une brimade, mais le seul lien immédiatement utile entre la classe et la famille de l'élève absent, la présence facultative aux cours serait admettre que la classe n'est pas une communauté de travail où chacun a son rôle à jouer, et revient donc à nier le fondement même de l'autodiscipline. Enfin, l'autodiscipline et le travail en groupe nécessitent, c'est certain, des contacts plus étroits et plus nombreux entre les parents et les professeurs, une plus grande information des premiers par les seconds.

Ceci posé, et comme des expériences d'autodiscipline sont effectivement en train dans l'établissement qui ont déjà donné des résultats encourageants, ne peut-on pas dans l'immédiat s'appuyer sur leurs aspects positifs pour continuer avec détermination ? Si cela pose des problèmes, aucun n'est du moins insoluble à long terme. A court terme, et pour favoriser la tâche du personnel encore inextricablement impliqué dans deux systèmes contradictoires il faudrait au moins une série de décisions concrètes qu'ils réclament depuis bien avant mai 68, en voici trois seulement, essentielles :

— suppression de la responsabilité civile des enseignants, toujours demandée, jamais obtenue, et remplacement de celle-ci par une assurance tous risques scolaires ;

— rédefinition des programmes et des services ;

— importance donnée dans le dossier des élèves à leur faculté de prendre des responsabilités dans la collectivité scolaire.

Faites la connaissance de ce génie qui transforme les hommes en milliardaires

Pendant plus de 25 ans, les enseignements du Dr Hill ont aidé des milliers d'Américains à améliorer leurs capacités naturelles, à trouver de belles situations, à augmenter leurs gains. Certains ont accumulé des fortunes. Le Dr Hill fut conseiller aux relations publiques de deux présidents des Etats-Unis. Il est journaliste, auteur, créateur de cours de publicité et de vente, conférencier, professeur et commentateur à la radio et à la télévision.



Comment vous pouvez utiliser les réserves de puissance de votre esprit pour penser et devenir riche

Vous pouvez transformer complètement votre existence rien qu'en parcourant — entièrement à nos risques et sans dépendre un centime — le remarquable ouvrage de Napoléon Hill.

Il vous montre comment libérer les réserves de puissance de votre esprit : une puissance cachée mais qui existe réellement en vous... comment obtenir une richesse illimitée, être riche d'argent, riche de l'épanouissement de votre personnalité, riche du respect des autres, riche d'un bonheur qui durera votre vie entière.

Ne croyez pas que pour devenir riche il faut déjà avoir de l'argent et travailler d'arrache-pied. La chance n'y est pour rien non plus. Il suffit de suivre un plan d'action précis basé sur un « secret pour faire de l'argent ».

Tout homme riche connaît ce secret... mais le garde pour lui. « Pensez et devenez riche » vous révèle ce plan pour devenir riche. Il vous montre comment utiliser les réserves de puissance de votre esprit pour réussir et transformer vos rêves en réalités.

Un plan que d'autres hommes ont utilisé avec succès

A. Carnegie, le premier, utilisa ce plan et devint milliardaire. De même, le sénateur américain Jennings Randolph, qui écrit à l'auteur : « vous avez semé dans mon esprit une idée qui a

fait de moi ce que je suis actuellement... et qui sera à l'origine de tous mes succès à venir... »

Faites travailler pour vous l'un des livres les plus puissants du monde

Que vous soyez vendeur, commerçant, directeur, employé ou étudiant. « Pensez et devenez riche » vous montrera comment être le premier en tout. Vous apprenez comment construire une puissante « dynamo mentale » qui obligera votre entourage — et même vos ennemis — à coopérer et à vous soutenir ! Comment utiliser vos possibilités d'autosuggestion pour obtenir une promotion plus rapide, un plus gros salaire. Comment sortir victorieux de n'importe quelle lutte pour le pouvoir qu'il s'agisse de votre travail, votre carrière, votre avenir, etc.

Lisez ce livre remarquable pendant 15 jours

Vous n'avez qu'à compléter et renvoyer le bon gratuit ci-dessous et vous recevrez ce livre remarquable pour examen gratuit pendant 15 jours. Si passé ce délai, vous n'êtes pas convaincu qu'il vous a indiqué le secret pour Penser et Devenir Riche, renvoyez le livre et vous ne nous devez rien. Dans le cas contraire, payez

seulement 29,50 F + 2,30 F pour frais d'envoi.

Ce livre vous montre

Les Cinq Façons pour obtenir une belle situation dans le domaine de votre choix — Comment mettre sur votre route la « destinée » et la « chance » — Comment tirer profit de vos idées — Comment construire une fortune sur une idée — Comment combattre l'inertie et le sentiment de pauvreté — Comment utiliser une étonnante technique pour obtenir l'appui de n'importe quelle personnalité — Comment vous assurer que vos émotions vous rendent toujours plus fort et vous enrichissent, mais ne font jamais de tort à votre vie — Comment vous attirer les faveurs du sexe féminin et jouir en amour d'un précieux magnétisme personnel — Comment savoir quand il faut changer de décision pour obtenir un meilleur profit ou bénéfice — Comment diriger votre grande réserve d'énergie sexuelle pour renforcer votre prospérité — Comment fournir à votre sub-

« De nombreux hommes et de nombreuses femmes ont été poussés au succès par la lecture de « Pensez et Devez Riche », plus que par aucun autre livre d'un autre auteur en vie. »

W. Clement Stone
Président de la Compagnie Combined Insurance of America.

« Il existe aujourd'hui en Amérique des milliers de personnes qui aimeraient savoir comment transformer des idées en argent. S'il existe une chose qui puisse les aider, c'est bien ce livre. »

Hon. Jennings Randolph
ancien Sénateur des Etats-Unis.

conscient des pensées bien précises qui apportent dans votre vie tout ce que vous désirez — Comment vous épargner 10 années de « débuts de carrière » en commençant n'importe quel travail à un niveau de cadre — Comment un homme reçut un million de dollars en une semaine — rien qu'en les demandant.

S.I.P. - 2, Boulevard de France - MONTE-CARLO

BON D'ESSAI GRATUIT à envoyer à S. I. P. (Serv. N.H.P. 178), 2, Boul. de France - MONTE-CARLO

Oui, je désire recevoir tout à fait gratuitement le livre de **Napoléon Hill**. Il est bien entendu que j'ai le droit de l'examiner pendant 15 jours. Si je ne suis pas enthousiasmé à tous points de vue, je vous retournerai ce livre et NE VOUS DEVRAI RIEN. Dans le cas contraire, je le conserverai et vous ferai parvenir la somme de F. 29,50 + F. 2,30 de frais d'envoi, au plus tard 15 jours après la réception de ce livre.

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ DÉP'T N° _____

"UN SECRET MAGISTRAL" CONNU DE PEU D'HOMMES car rarement divulgué - est la clef de la richesse. Il vous est dévoilé dès le premier chapitre par Napoléon Hill qui l'apprit lui-même de milliardaires tels que A. Carnegie. Découvrez ce secret sans dépenser un centime, grâce à notre offre d'examen gratuit. Envoyez le bon ci-contre.

Recherche scientifique

Enseignement supérieur

COMITÉ NATIONAL du C.N.R.S.

Session printemps 1969

Dates	Salle du Conseil d'Administration	Salle Jean Perrin
L. 17 mars	25 - Géographie (M.)	28 - Linguistique générale (B.) après-midi
Ma 18 mars	25 - Géographie (M.) matin	28 - Linguistique générale (B.)
Me 19 mars	21 - Psychophysiology (L.-M.)	2 - Physique théorique (C.)
J. 20 mars	21 - Psychophysiology (L.-M.)	2 - Physique théorique (C.)
V. 21 mars	-	2 - Physique théorique matin (C.)
L. 24 mars	1 - Mathématiques (J.)	32 - Antiquités nationales (M.)
Ma 25 mars	1 - Mathématiques (J.) matin	32 - Antiquités nationales matin (M.)
Me 26 mars	51 - Océanographie (J.-L.)	22 - Pathologie expérimentale (C.)
J. 27 mars	51 - Océanographie (J.-L.) matin	22 - Pathologie expérimentale (C.)
V. 28 mars	-	22 - Pathologie expérimentale (C.) matin
L. 31 mars au V. 11 avril	vacances universitaires	
Ma 15 avril	13 - Physico-chimie moléculaire (G.)	30 - Langues et civilisations classiques
Me 16 avril	13 - Physico-chimie moléculaire	30 - Langues et civilisations classiques (B.)
J. 17 avril	13 - Physico-chimie moléculaire (G.) matin	9 - Cristallographie (C.)
L. 21 avril	17 - Biologie cellulaire (L.)	33 - Histoire moderne (M.)
Ma 22 avril	17 - Biologie cellulaire (L.)	33 - Histoire moderne (M.)
Me 23 avril	17 - Biologie cellulaire (L.) matin	-
J. 24 avril	6 - Physique nucléaire (C.)	-
V. 25 avril	6 - Physique nucléaire (C.)	-
L. 28 avril	-	11 - Géologie (J.)
Ma 29 avril	34 - Philosophie (M.)	11 - Géologie (J.)
Me 30 avril	34 - Philosophie (M.) matin	11 - Géologie (J.) matin
V. 2 mai	-	-
L. 5 mai	26 - Sciences économiques (B.) après-midi	23 - Anthropologie (M.)
Ma 6 mai	26 - Sciences économiques (B.)	23 - Anthropologie (M.)
Me 7 mai	16 - Chimie biologique (G.)	18 - Biologie végétale (L.)
J. 8 mai	16 - Chimie biologique (G.)	18 - Biologie végétale (L.)
V. 9 mai	16 - Chimie biologique (G.)	18 - Biologie végétale (L.) matin

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT motions votées (suite)

Commission « Problèmes du travailleur scientifique »

CONSIDERANT les principes fondamentaux de la centrale C.F.D.T. qui animent ses réflexions sur le droit syndical et la dignité du travailleur et l'amènent à réclamer un contrôle effectif par les travailleurs de la gestion et de la direction de l'entreprise à tous les niveaux de décision,

l'Assemblée Générale des Sections « Recherche Scientifique et Enseignement Supérieur demande au Bureau du Département de réunir un comité de réflexion ayant pour but de travailler sur les points suivants :

1. De permettre statutairement la promotion des techniciens notamment :
 - en leur attribuant la possession de leur poste comme pour les chercheurs leur assurant ainsi des possibilités égales de mobilité et de promotion personnelle;
 - b) en leur donnant la possibilité statutaire d'études et de publication.

2. De faire prendre conscience aux personnels enseignants et chercheurs de leur responsabilité en ce qui concerne la formation personnelle des agents qui collaborent à leur travail.

3. De donner la possibilité à tous les techniciens qui le désirent et qui feront la preuve de leur compétence de participer à l'élaboration, au contrôle et le cas échéant à la direction du programme de recherche pour lequel ils travaillent.

Suite page 7

Au B.O.

B.O. du 27-2-69, p. 759 : Personnel de Laboratoire : Administration des garçons de laboratoire des établissements d'enseignement supérieur. C. 29-11-1968.

B.O. du 20-2-69, p. 647 : C.H.U. : Créeation d'un comité de coordination hospitalo-universitaire de Paris. A. 27-12-1968.

Syndicat général de l'Education Nationale (C.F.D.T.)

Secrétariat national :
5, rue Mayran - PARIS (9^e) - LAM. 72-31

Région parisienne :
26, rue Montholon - PARIS (9^e)
Bureau 723 - TAI. 84-62

Syndicalisme Universitaire
Bulletin hebdomadaire du S.G.E.N.
Directeur : Charles CULOT

PUBLICITE UNIPRO
103, rue Lafayette - PARIS (10^e)
TRU. 81-10 et LAM. 75-31
S.A. I.E.M. — Paris

Ma 13 mai	3 - Electronique (C.)	12 - Physico-chimie atomique (G.)
Me 14 mai	3 - Electronique (C.)	12 - Physico-chimie atomique (G.)
L. 19 mai	4 - Mécanique (J.)	29 - Etudes linguistiques (B.)
Ma 20 mai	4 - Mécanique (J.) <u>matin</u>	29 - Etudes linguistiques (B.)
Me 21 mai	15 - Chimie organique (G.)	8 - Physique des solides (C.)
J. 22 mai	15 - Chimie organique (G.)	8 - Physique des solides (C.)
V. 23 mai	15 - Chimie organique (G.)	8 - Physique des solides (C.)
Ma 28 mai	20 - Physiologie (L.)	7 - Optique (C.)
J. 29 mai	20 - Physiologie (L.)	7 - Optique (C.)
V. 30 mai	20 - Physiologie (L.) <u>matin</u>	7 - Optique (C.) <u>matin</u>
L. 2 juin	31 - Langues et civilisations orientales (M.)	27 - Sciences juridiques et politiques (B.) <u>après-midi</u>
Ma 3 juin	31 - Langues et civilisations	27 - Sciences juridiques et politiques (B.)
Me 4 juin	14 - Chimie minérale (G.)	19 - Biologie animale (L.)
J. 5 juin	14 - Chimie minérale (G.)	19 - Biologie animale (L.)
V. 6 juin	14 - Chimie minérale (G.) <u>matin</u>	19 - Biologie animale (L.) <u>matin</u>
L. 9 juin	-	24 - Sociologie (B.-M.)
Ma 10 juin	10 - Astronomie (J.)	24 - Sociologie (B.-M.)
Me 11 juin	10 - Astronomie (J.)	5 - Thermodynamique (C.-G.)
J. 12 juin	10 - Astronomie (J.) <u>matin</u>	5 - Thermodynamique (C.-G.) <u>matin</u>
V. 13 juin	-	5 - Thermodynamique (C.-G.) <u>matin</u>

reproduction de cours croquis, énoncés et cartes.

Pour qui recherche l'économie, le procédé stencil est toujours le plus simple et le plus rapide. Gestetner a mis au point, ces dernières années, des perfectionnements dont vous devez profiter.

Renseignez-vous notamment sur les extraordinaires graveurs de stencils qui effectuent tous reports de textes, tracés, illustrations, extraits de revues, etc. et qui éliminent la frappe sur stencil.

A votre intention, Gestetner a réalisé une documentation très complète "le stencil au service de l'enseignement". Demandez-la à Gestetner - Service 739 - 71, rue Camille-Groult - 94-VITRY - Tél. 482-47-85.

Gestetner

Politique de la recherche

A YANT pris connaissance des orientations nouvelles prises par la Politique gouvernementale de la recherche, des Sections du Département de la Recherche Scientifique et de l'Enseignement Supérieur du S.G.E.N. réunies en Assemblée générale.

Renouvellement la protestation émise par le Bureau National du S.G.E.N. à propos de la révision des objectifs du V^e Plan concernant la recherche scientifique, révision qui s'est effectuée au détriment de la plupart des activités des organismes dont les crédits font partie de « l'enveloppe-recherche ».

Les Sections du Département doivent mettre en œuvre une stratégie syndicale visant :

- à exiger que l'effort de recherche fondamentale ne soit pas sacrifié, mais au contraire voie sa croissance maintenue même dans la perspective d'une politique de la recherche à prédominance technologique. Ce qui veut dire un renforcement du C.N.R.S. et aussi des activités de recherche fondamentale orientée et de recherche appliquée dans les autres organismes de recherche, ce qui implique pour le court terme le respect des options initiales du V^e Plan. Une éventuelle programmation de la recherche ne devant en aucun cas aboutir à une orientation bureaucratique des thèmes de recherche;

- à exiger qu'au cours du VI^e Plan les crédits destinés aux organismes de l'actuelle enveloppe-recherche, aux grandes opérations scientifiques de l'Etat (atome, espace, informatique, éventuellement partie civile de l'aéronautique civile) et à l'aide au développement, soient programmés séparément afin d'éviter d'éventuelles manipulations budgétaires en cours de Plan comme par exemple l'imputation à « l'enveloppe-recherche » de dépenses destinées à des opérations qui normalement ne relèvent pas d'elle.

- à demander la transformation de l'Agence Nationale de Valorisation de la Recherche (ANVAR), en un organisme ayant une vocation à définir une politique technologique dans les secteurs autres que l'espace, l'atome et l'aéronautique et pouvant avoir une action industrielle. L'ANVAR devant être aussi un trait d'union entre les recherches fondamentales et leurs secteurs d'application ;

- à obtenir la création d'un Conseil de la science élu, ayant pour mission de contrôler les grandes options de la politique scientifique nationale.

A cette fin les Sections mandatent le Bureau du Département afin que soient définies les modalités d'une action visant à défendre la notion du service public de recherche en commun avec les syndicats C.F.D.T. de la recherche.

L'Assemblée Générale demande enfin que soient étudiées les grandes options de politique de recherche et leurs conséquences économiques et sociales au niveau de chacune des sections nationales de recherche du syndicat et que soient envisagées les incidences régionales de ces options.

Rénovation pédagogique

PREMIER CYCLE

CYCLE

LES commissions ministérielles créées à la suite du mouvement de mai, et qui ont travaillé depuis le mois de septembre, déposent en ce moment leurs conclusions, ou tout au moins leurs propositions. Composées de manière hétérogène : représentants de l'Administration, de l'Inspection générale, des syndicats et groupes d'enseignants, des associations de parents et de divers groupements touchant de près ou de loin les problèmes d'éducation, ces commissions se sont vu attribuer le rôle de chambres de réflexion. Ce rôle a-t-il été rempli ? Il est assez difficile de le dire, car si les discussions ont été nombreuses et parfois passionnées, elles ont parfois cristallisé les oppositions que provoque la naissance de solutions neuves. Il est regrettable aussi que la commission rénovation pédagogique du 1^{er} cycle n'ait pas travaillé sur des matériaux nombreux, tels que : études critiques d'expériences françaises ou étrangères, auditions d'expérimentateurs ; mais cependant, les quelques séances où ces sujets ont été abordés ont montré que la plupart des participants étaient enclins à beaucoup de suspicion envers toute innovation. A quoi est due cette attitude ? Conservatisme ou routine, méfiance quant aux moyens de mise en œuvre, inquiétude devant l'ampleur de la tâche ?

Notre volonté de profonde réforme pédagogique, manifestée depuis de nombreuses années au S.G.E.N., doit encore s'accentuer pour aboutir. Nos propositions, déjà anciennes, pour un tronc commun diversifié, pour un environnement pédagogique donnant à chaque enfant toutes ses chances, ces propositions sont toujours valables. Elles demandent à être maintenant largement expérimentées, pour être mises progressivement à la portée de tous les enseignants attachés à une véritable démocratisation de l'éducation.

S.M.

FINALITES

L'enseignement de 1^{er} cycle doit prendre, pour tous les enfants, un caractère propédeutique, c'est-à-dire qu'il doit dispenser une formation générale qui précède et prépare une spécialisation. A cet égard, la Commission retient les deux termes d'observation et d'orientation comme définissant correctement sa vocation. Il apparaît en premier lieu à cet égard essentiel que le 1^{er} cycle, cycle d'observation et de recherche en vue de l'orientation, écarte jusqu'à la fin de la 3^e tout cloisonnement qui engagerait au cours de ces 4 ans les élèves dans des types d'enseignement se proposant des finalités différentes. Elle ajoute néanmoins que ces deux mots à eux seuls ne suffisent pas à décrire totalement cette vocation qu'ils réduiraient à son aspect transitoire. Le premier cycle ne se satisfait pas d'orienter vers des enseignements plus spécialisés ; il s'adresse à de futurs hommes et à de futures femmes ; il vise une formation culturelle générale, comportant, outre l'acquisition des langages de base, un minimum de connaissance et d'ouverture sur les différents champs de savoir et de l'activité humaine. L'enseignement de premier cycle ne devra pas perdre de vue cette vocation humaniste, d'autant plus importante que, pour une proportion notable des élèves, en atten-

dant la prolongation de la scolarité jusqu'à 18 ans, il marquera la fin de l'enseignement général.*

Il est rappelé que le 1^{er} cycle correspond chez les élèves à une période de transformations profondes, physiques, affectives, intellectuelles, et que cette évolution suit un rythme propre à chaque enfant. Ces facteurs naturels de diversité se trouvent renforcés par le milieu socio-culturel. L'organisation du 1^{er} cycle devra donc allier souplesse et diversité.

Les groupes

Le premier cycle devra sans doute à cet égard renoncer au caractère monolithique qu'avait autrefois la classe. Il devra utiliser très largement les groupes de travail, les groupes de niveaux, le travail dirigé, toutes les méthodes susceptibles d'individualiser l'enseignement. Mais il ne devra pas renoncer pour autant à l'enrichissement humain qu'apporte à l'enfant la vie sociale dans un groupe hétérogène, ni au caractère sécurisant que fournit le cadre de la division, cadre où s'établissent entre les enfants, entre l'enfant et l'adulte, des liens stables et naturels.

Enseignement de masse, le premier cycle devra prendre en considération les inégalités, notamment en ce qui concerne

les moyens d'expression, provenant de l'origine socio-culturelle des jeunes, et il se devra d'y porter remède. Il lui faudra fournir aux enfants désavantagés à cet égard l'aide psychologique et intellectuelle nécessaire, non seulement sous la forme d'un enseignement d'appoint, mais surtout sous la forme d'un entourage socio-éducatif adéquat.

La technologie

La technologie a concurrencé le latin dans la longueur des débats... et leur virulence.

QUEST-CE ?

Les spécialistes ne sont pas tous d'accord sur la technologie telle que peuvent l'aborder les élèves des 4^e et 3^e. Tiraillée tour à tour du côté de la physique, de la mécanique, du travail manuel, du dessin industriel, elle est apparue comme une discipline assez riche pour qu'il soit souhaitable d'en étendre rapidement l'enseignement... toutes réserves étant faites sur équipement - maîtres - crédits...

POUR QUOI ?

Contact avec la matière, avec l'objet, et réflexion sur cet objet, voilà une discipline qui apporte des éléments importants dans l'observation des élèves et un facteur positif dans la préparation de leur orientation.

POUR QUI ?

Pour les moins doués ? les non-latinistes ? les manuels ?

Mais si la technologie n'est enseignée qu'à une partie des élèves, le risque d'une pré-orientation en 4^e est grand. Si le « technique » doit cesser de recevoir seulement ceux qui échouent ailleurs, il faut reconnaître à la technologie le caractère d'un langage, et en conséquence, l'enseigner à tous, ne serait-ce que comme un banc d'essai.

COMBIEN ?

Horaire léger pour les uns, horaire lourd pour les autres, cette solution a été abandonnée pour éviter toute orientation prématuée. Mais quel horaire commun peut-on tolérer sans alourdir l'« addition » ? Les spécialistes demandaient 4 h hebdomadaires. La commission a proposé : 2 heures annuelles ou 4 heures sur un semestre...

Le tronc commun

Cette vocation d'observation et d'orientation, jointe aux nécessités de diversification, conduit naturellement à envisager :

— 2 années sans différenciations,

— 2 années comportant des options et ménageant des différenciations progressives. On devra notamment ne pas perdre de vue que, pour une partie des enfants, la fin du premier cycle marquera l'accès à une formation pré-professionnelle ; pour une autre, à un deuxième cycle d'enseignement général.

La majorité des membres de la commission a utilisé, pour caractériser le premier cycle le terme de « tronc commun », mais en le prononçant avec des intonations diverses (1).

Souplesse, diversification, progressivité ; mais en même temps apprentissage de la vie sociale dans un groupe stable. Souci de réservé à tous les enfants scolarisés le même accueil et de leur fournir des chances égales. Volonté de leur ménager, après observation, une orientation conforme à leurs aptitudes et à leurs goûts ; mais de leur apporter en même temps une somme suffisante de connaissances positives et une culture ouverte ; telles apparaissent à la Commission les conditions et les fins d'une rénovation pédagogique authentique au niveau du premier cycle.

STRUCTURES

Il est difficile de concevoir une rénovation pédagogique des enseignements de second degré sans remettre en question le déroulement actuel de la transmission des connaissances : les heures de cours, la journée scolaire, la semaine, l'année. L'équilibre entre les diverses activités — intellectuelles, manuelles, artistiques, physiques — l'interénétration des « disciplines » traditionnelles lors de l'exploitation d'un thème, les groupes mobiles d'élèves par activités, autant de sujets qui n'ont été qu'effleurés, sinon délibérément écartés. Lors des prises de positions initiales, la commission exprimait le vœu que le 1^{er} cycle soit organisé selon le principe du mi-temps ou du tiers-temps pédagogique, mais seulement à titre d'essai et d'expérience. Seul point positif :

L'organisation du tiers temps pédagogique impliquera notamment qu'il n'y ait jamais plus de trois heures d'enseignement à la suite dans les disciplines intellectuelles ; pas plus de cinq heures par jour dans ces mêmes disciplines. Si la mise en place du tiers temps pédagogique et sa généralisation demandent des délais, ces deux règles de limitation des heures de travail intellectuel devront intervenir dès maintenant.

Autre contradiction : dans le souci d'adapter un enseignement commun aux aptitudes et aux rythmes divers des élèves, la commission préconise pour les disciplines fondamentales comportant l'acquisition progressive de connaissances et de mécanismes, l'utilisation de groupes de niveaux homogènes, de composition variable selon les disciplines... (mais) elle estime sage et nécessaire que les groupes de niveaux ne fassent pas éclater l'unité de la division.

Il y a d'ailleurs confusion totale entre la notion de groupes de niveau, s'adressant à l'ensemble d'une classe (expérience faite en 67-68 pour les élèves de 6^e de 30 C.E.S.), et permettant de suivre réellement les rythmes différents d'acquisition, et d'autre part les groupes constitués pour les travaux dirigés et les travaux pratiques, mais qui s'adressent aux élèves d'une même division, avançant au même rythme.

Et le latin ?

Tout le monde admet qu'il est capital d'apprendre aux enfants à s'exprimer. C'est un premier objectif pédagogique. Concurremment à sa réalisation plusieurs matières : le français, le latin ou les langues vivantes, les disciplines artistiques, etc. Il serait souhaitable que tout ceci fut coordonné. Concrètement, il ne paraît pas possible d'introduire le latin dans un programme uniforme de tronc commun : cela reporte en 4^e les débuts du latin proprement dit. En revanche, il semble qu'il n'y ait que des avantages à introduire dans l'enseignement du français, au moins dans la dernière année du tronc commun, une sorte d'initiation au latin sous la forme d'une mise en perspective du français par rapport au latin. Eclairer les origines de notre langue (vocabulaire, racines, tournures, syntaxe), en montrant ce qu'elle doit au latin. De la sorte, les élèves auraient un avant-goût du latin qui leur permettrait de le choisir plus objectivement en 4^e.

S.G.E.N. : un projet pour l'école (février 1968)

L'enseignement du français s'enrichira pour tous les élèves de 5^e par le contact avec le latin (éléments simples d'étymologie, de morphologie et de syntaxe). Quant à l'enseignement systématique du latin, il fera l'objet d'une option en 4^e. (Vœu adopté par la Commission ministérielle du 1^{er} cycle, à une large majorité).

CONTENUS

La juxtaposition, l'entassement des disciplines ont été critiqués ; ils aboutissent à un encyclopédisme qui pèse lourdement sur les programmes et la pratique de l'enseignement.

Pour opérer un véritable changement, il faut, dans tout le premier cycle, renoncer, pour les disciplines d'éveil, à tout programme conçu comme l'acquisition progressive et cumulative d'une somme de connaissances à mémoriser, et y substituer l'apprentissage concret de certaines démarches spécifiques pour approcher la réalité, la comprendre et l'utiliser, selon qu'elle est objet naturel, objet technique, fait humain et social (ce qui réfère aux sciences naturelles et physiques, à la géographie, à l'histoire, à l'étude du milieu et à la formation civique).

Les disciplines fondamentales supposent cependant une progression définie.

● **Liaisons horizontales.** — Si ces apprentissages et acquisitions se font dans le cadre de disciplines distinctes, il est toutefois vrai que ces cloisonnements, pédagogiquement nécessaires, sont artificiels. L'élève devra donc être amené à découvrir de façon pratique que tout objet de connaissance mobilise plusieurs langages et requiert des approches variées. Il sera à cet égard indispensable que les élèves soient entraînés chaque année, dans le premier cycle, à unir plusieurs langages et méthodes d'approche du réel dans des exercices concertés entre plusieurs professeurs et s'appliquant à un objet de connaissance judicieusement choisi à cette fin.

LA CHARNIERE

Premier degré - Premier cycle

Il sera prévu une année de « promotion » (ou d'adaptation) intermédiaire entre la fin du cycle élémentaire et le début du cycle secondaire, pour tous les enfants n'ayant pas encore atteint la maturité intellectuelle suffisante pour tirer profit de ce dernier, ou qui se trouvent en situation reconnue d'échec scolaire (pour des raisons affectives par exemple). Cette année de promotion aura donc pour objectif essentiel d'assurer la préparation des enfants dont elle aura la charge en vue de leur insertion efficace dans le cycle d'observation.

Celui-ci comportera donc deux années consécutives (sixième, cinquième), destinées à l'acquisition d'un tronc commun de connaissances fondamentales, faisant

Suite page 10

* Extraits du compte rendu final.

PREMIER CYCLE (Suite)

l'objet d'un programme unique et d'une progression rationnelle. Dans les disciplines fondamentales, l'enseignement de ces connaissances pourra cependant être différencié (notamment quant aux rythmes d'acquisition) suivant le système des groupes de niveaux à composition variable.

Cependant, dans la situation d'attente décrite ci-dessus, certains enfants, même après une année de « promotion » risquent de ne pas apparaître encore suffisamment préparés à tirer bénéfice de cette forme d'enseignement. En ce qui les concerne, l'acquisition des connaissances essentielles du « tronc commun » sera recherchée au travers d'une pédagogie adaptée, tenant compte au premier chef des difficultés rencontrées dans l'assimilation de ces connaissances et de l'absence de goût pour l'activité scolaire ; elle sera fondée essentiellement sur l'exploitation des intérêts manifestés par ces enfants ; elle évitera soigneusement de les placer à nouveau dans une situation d'échec scolaire.

Le groupe des enfants qui bénéficieront de cette pédagogie adaptée restera totalement intégré à l'établissement de premier cycle ; il fusionnera avec les autres élèves pour l'éducation physique, les enseignements artistiques, les activités socio-éducatives, etc. A l'issue de chacune des deux années du cycle, on recherchera pour les enfants qui s'y montreraient préparés, une réinsertion dans les groupes autres, en prévoyant au niveau de la 5^e, puis de la 4^e, des structures d'accueil propres à faciliter cette réinsertion.

La proposition de l'année de promotion n'a pas rencontré un accueil unanime. Les uns veulent en faire une année couronnant l'enseignement élémentaire, les autres demandent son intégration effective dans le 1^{er} cycle. C'est tout le problème du tronc commun, contenu, méthodes, maîtres, qui est posé ici.

LA BATAILLE DES HORAIRES

La rénovation pédagogique n'est pas pour demain, semble-t-il, si l'on en

juge par les discussions autour des horaires. Première remarque : chaque fois que l'ordre du jour annonçait une étude du contenu de l'enseignement, le débat glissait immédiatement sur les horaires. On a parlé de thèmes d'étude, mais combien d'heures pour chaque professeur ? On a parlé de demi-journées centrées sur une discipline pendant une partie de l'année, mais les spécialistes ont été heurtés par la perspective du chômage. On a proposé de dégager des après-midi de libertés ou d'activités facultatives, mais sans pouvoir rien ôter à aucune des disciplines habituelles. Réduire les mathématiques, le français, l'histoire, le dessin, les sciences naturelles, la langue vivante, l'éducation physique, le chant, l'histoire, la géographie ou l'instruction civique ? Impossible ! Supprimer l'une de ces « disciplines d'éveil » ne serait-ce qu'une demi-année ? Impossible. Le débat final s'est donc situé autour d'une heure en plus ou en moins dans la semaine. Entre la D.J.S. qui arrive à 6 matinées (et 3 après-midi) par semaine obligatoire, et le S.N.E.S. qui réclame, en séance plénière finale, l'augmentation des horaires dans toutes les disciplines, on se demande à quel moment pourra se faire la rénovation pédagogique.

Et pourtant, depuis quelques dizaines d'années, combien d'expériences pédagogiques, en France et à l'étranger ! Mais s'il en a été parfois question dans les commissions ministérielles, ce n'aura été que pour signaler celles qui ont été abandonnées — sans qu'on sache toujours pour quelles raisons — et jamais celles qui ont apporté un nouvel élan au renouveau pédagogique. Le mouvement de mai avait manifesté un profond besoin de changements, et il serait regrettable que les difficultés quotidiennes anéantissent l'espoir qui s'était levé.

(1) Si diverses que des enchères se sont engagées sur le pourcentage d'élèves qui pourraient être admis dans ce tronc... commun, mais peu banal !

INFORMATIONS C.E.G.

- C.A.P.-C.E.G. 1969 (Arrêté du 7.2.69) - J.O. du 21.2.69.

Article 1^{er}. — A titre exceptionnel et par dérogation aux dispositions permanentes de l'arrêté du 11 juillet 1961 les épreuves de la première partie du certificat d'aptitude pédagogique pour les collèges d'enseignement général (C.A.P.-C.E.G.) des sections I, II, III et IV seront organisées pour la session de l'année 1969 selon les dispositions de l'annexe A du présent arrêté.

Article 2. — Les sujets des épreuves écrites sont fixés par les recteurs d'académie. Chaque épreuve comporte deux sujets offerts au choix des candidats.

Article 3. — Les programmes sur lesquels porteront les épreuves seront établis par les recteurs d'académie dans les limites fixées par l'annexe B du présent arrêté.

Article 4. — Les dates des épreuves sont fixées par les recteurs d'académie.

Article 5. — Les candidats doivent avoir obtenu une note moyenne de sept sur vingt (7/20) aux épreuves écrites pour se présenter aux épreuves orales.

Les candidats ayant obtenu une note moyenne de dix sur vingt (10/20) pour l'ensemble des épreuves écrites et orales sont déclarés admis à la première partie du C.A.P.-C.E.G.

Article 6. — A titre exceptionnel, les stagiaires des centres de formation de maîtres de C.E.G. qui se trouvent en troisième année de formation (formation pédagogique) au cours de l'année scolaire 1968-1969 subiront les épreuves de la deuxième partie selon les règles posées à l'annexe A. (Deuxième partie : épreuves pédagogiques) du présent arrêté. Les candidats aux épreuves de la deuxième partie du C.A.P.-C.E.G. qui ne se trouvent pas en troisième année de centre de formation ont le choix de subir ces épreuves selon les dispositions ci-dessus ou selon les règles définies à l'annexe I de l'arrêté du 11 juillet 1961 (B.O. n° 29 - 4.9.61 - PP. 2886 à 2889).

N.B. : Les annexes sont publiées au B.O.E.N. du 13 mars.

- Instructions officielles sur les programmes de mathématiques du cycle d'observation (Arrêté du 29 juillet 1968) B.O. n° 10 du 6 mars.

* Les collègues intéressés peuvent demander le texte de ces instructions au S.G.E.N. 1^{er} cycle, 5, rue Mayran, 75-PARIS-IX^e contre 1,20 F en timbres.

- Diplôme de fin d'études obligatoires pour 1969 (Arrêté du 24.1.69). B.O. n° 10 du 6 mars.

PETITE ANNONCE

ESPAGNE : LAREDO (Costa Esmeralda) loue appartement, tt cft. F 3. Vue mer et montagnes - 200 m plage magnifique centre touristique et commercial. Prix intéressant à la semaine d'avril à sept. S'adresser : M. RAYMOND Daniel - C.E.T. de PAPEETE - B. P. Tahiti.

Personnel de laboratoire

Résultats de concours. Enseignement technique.

Par un arrêté en date du 27 février 1969, le ministère publie les résultats des concours et examens passés au cours de l'année scolaire. Il s'agit des résultats de :

EXAMEN D'AIDE DE LABO :

Option A : 80 reçus.

Option B : 8 reçus.

Option C : 15 reçus.

EXAMEN D'AIDES DE LABO SPECIALISÉS :

Option A : 28 reçus.

Option B : 6 reçus.

Option C : 2 reçus.

CONCOURS D'AIDES TECHNIQUES :

Option A : 14 reçus.

Option B : 5 reçus.

Option D1 : 8 reçus.

EXAMEN D'AIDES TECHNIQUES :

Option A : 2.

Option B : 2.

Option C : 1

CONCOURS D'AIDES TECHNIQUES PRINCIPAUX :

Option B : 2.

INSCRITS SUR LA LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'AIDE TECHNIQUE PRINCIPAL :

Option A : 3.

Option B : 1.

Option D1 : 1.

CONCOURS DE TECHNICIEN DE LABORATOIRE :

Option A : 1 reçu.

Comment calculer les congés de Pâques

Les vacances scolaires débutent le samedi 29 mars au soir et se terminent le lundi 14 avril au matin, cela fait donc deux semaines de congés.

A l'occasion de ces vacances, les agents ont droit à sept jours ouvrables. S'ils prennent leurs congés à compter du lundi 31, ils sont en vacances :

Lundi 31 mars,

Mardi 1^{er} avril,

Mercredi 2,

Jeudi 3,

Vendredi 4,

Samedi 5,

(Dimanche 6 et lundi 7 obligatoirement chômés puisque fériés),

Mardi 8,

Ce qui fait 7 jours ouvrables.

Ensuite, ils travaillent le :

Mercredi 9,

Jeudi 10,

Vendredi 11.

Ces trois jours sont effectués à raison de 8 heures hebdomadaires de travail.

Samedi 12 et dimanche 13, seule une permanence est assurée. En conséquence, les agents qui travailleront, soit l'un ou l'autre de ces deux jours ou même les deux jours auront droit à un repos compensateur correspondant au nombre de jours où ils ont assuré la permanence.

Il serait souhaitable afin d'éviter tous les malentendus se rapportant au calcul des congés que, dans le statut, la phrase précisant que « pendant les vacances

Non-Enseignants

scolaires, le service est fixé à 40 heures en 5 jours » soit modifiée par une phrase que « pendant les congés scolaires les journées de travail sont de 8 heures en maintenant la précision « sous réserve qu'une permanence soit assurée le samedi et le dimanche ».

Lu au B.O. n° 11 du 13-3-1969

970 : Nombre des postes concours A.A.U. et A.I.U. session 69

971 : Titularisation des C.A.S.U.

973 : Titularisation des attachés et des secrétaires d'A.U. et d'I.U.

975 : Préparation du mouvement des infirmières.

1.062 : Service du personnel d'administration et d'intendance (cadres A et B) pendant les grandes vacances scolaires.

ACADEMIE DE NANTES

Le DIMANCHE 23 MARS à 9 heures

REUNION de la SECTION AGENTS du Maine-et Loire au siège de l'Union départementale C.F.D.T.

Place L.-IMBACH - ANGERS.

Congés de l'année 1969

La circulaire n° 988 de la Fonction Publique précise que le samedi 16 août et le lundi 10 novembre seront chômés et payés pour l'ensemble des Fonctionnaires, agents non titulaires et ouvriers mais avec récupération éventuelle le samedi 15 novembre.

Cette même circulaire rappelle que le samedi continue normalement d'être compté comme jour ouvrable lors du calcul des congés.

Statut des personnels ouvriers des C.R.O.U.S.

Le B.O. n° 9 du 27 février 1969 contient à partir de la page 742 le règlement fixant les dispositions applicables au personnel ouvrier des cités et restaurants universitaires gérés par les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires.

Un supplément à SYNDICALISME UNIVERSITAIRE reproduira ce règlement et sera envoyé à tous ceux qui souhaitent posséder ce texte.

Adresser vos commandes : R. PANIER, S.G.E.N. - 5, rue Mayran, Paris (9^e).

Suite à l'article de Gounon paru dans S.U. n° 486, p. 15, vous trouverez, ci-dessous, les différents

TAUX DE REVERSEMENT POUR NOURRITURE

CATEGORIES DE PERSONNELS	Catégories de l'établissement											
	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15		
Maîtres d'internat - Infirmières	(Mensuel)	95	100	105	110	115	120	125	130	135	140	
	(Journée)	3,17	3,33	3,50	3,67	3,83	4	4,17	4,33	4,50	4,67	
	(Déjeuner)	1,58	1,66	1,75	1,83	1,91	2	2,08	2,16	2,25	2,33	
	(Dîner)	1,28	1,34	1,40	1,48	1,54	1,60	1,68	1,74	1,80	1,88	
Agents de service	(Petit déjeuner)	0,31	0,33	0,35	0,36	0,38	0,40	0,41	0,43	0,45	0,46	
	(Mensuel)	76	80	84	88	92	96	100	104	108	112	
	(Journée)	2,53	2,67	2,80	2,93	3,07	3,20	3,33	3,47	3,60	3,73	
	(Déjeuner)	1,26	1,33	1,40	1,46	1,53	1,60	1,66	1,73	1,80	1,86	
S.I.U. auxiliaires - dactylos - sténos - agents de bureau - commis	(Dîner)	1,02	1,08	1,12	1,18	1,24	1,28	1,34	1,40	1,44	1,50	
	(Petit déjeuner)	0,25	0,26	0,28	0,29	0,30	0,32	0,33	0,34	0,36	0,37	
Repas	1,90	2	2,10	2,20	2,30	2,40	2,50	2,60	2,70	2,80		
Petit déjeuner	: 1/4											

Premier degré

Semaine scolaire :

En mai-juin 68, la libération du samedi après-midi a figuré au premier rang des revendications formulées par les instituteurs en grève. Cette proposition était alors liée généralement à l'institution d'une formation permanente et d'une pédagogie d'équipe. Et dans un département au moins, elle a été mise aussitôt en application à titre expérimental, suivant la formule « 27 h + 3 ».

Affirmée par le S.G.E.N. dès 1966, cette revendication a été reprise par le S.N.I. à son congrès de Nice, en novembre 68. La Commission ministérielle de rénovation pédagogique s'est saisie de la question au début de ses travaux et a déposé des conclusions. Or le Ministère n'a pris encore aucune décision, bien qu'un projet d'arrêté ait été élaboré. Pourquoi ?

La réorganisation de la semaine scolaire met en jeu des exigences divergentes, voire opposées.

Le rôle social de l'école

Plus personne ne conteste que le mauvais rendement de notre système scolaire est lié pour partie à la surcharge de la semaine scolaire, et la nécessité d'une réforme est admise : il est convenu notamment de réduire à 27 heures la durée hebdomadaire de la scolarité.

Dans beaucoup de milieux cependant, on estime que l'aménagement de la semaine ne doit pas porter atteinte au rôle social de l'école. Pour répondre aux besoins des familles, pour adapter l'organisation scolaire aux conditions de la vie moderne (urbanisation, travail des femmes, etc.) on demande que l'école assure de plus en plus l'accueil des enfants en dehors du temps de scolarité, et au minimum, que le temps d'accueil ne soit pas réduit. Lorsque, en commission ministérielle de rénovation pédagogique, le S.G.E.N. a demandé, le premier, que le temps de présence des enfants à l'école soit réduit à 27 heures, cette proposition a provoqué un tollé général ! Et les Fédérations de parents d'élèves approuvent toutes le principe du samedi après-midi facultatif : la semaine scolaire pourrait s'achever le samedi à midi, mais l'école resterait ouverte l'après-midi et des activités de loisirs y seraient organisées.

Surcharge pour les maîtres

C'est ici que surgit la difficulté. C'est la commission de rénovation pédagogique à préconisé « la constitution d'un corps d'éducateurs spécialisés chargés d'accueillir les élèves en dehors des heures de scolarité réglementaires et d'animer leurs activités ». Mais pour l'immédiat on ne voit que les instituteurs pour assumer cette tâche.

Or bien des considérations justifient un allègement du service hebdomadaire des maîtres. On nous permettra de ne pas les développer, tant elles sont connues. Le S.G.E.N. n'a jamais manqué de réclamer une réduction de la semaine de travail des instituteurs, et, à un plan plus général, cette question a fait l'objet

d'engagement précis de la part du gouvernement, concernant la Fonction Publique, aux négociations de juin 1968.

Cette revendication est plus légitime encore si on l'inscrit, comme nous l'avons toujours fait au S.G.E.N. — dans une perspective dynamique de réforme pédagogique. « Depuis que nous avons essayé de rénover notre enseignement (je laisse ici la parole à un camarade de Moselle), nous avons doublé, voire triplé les heures consacrées à la préparation de la classe. Nous avons cherché à analyser pourquoi. La rénovation pédagogique entraîne un accroissement important de la préparation manuelle et intellectuelle. Si l'enfant doit découvrir par lui-même, s'il doit expérimenter il faut lui préparer les occasions de le faire : matériel, documents. Le principe de la motivation de son travail demande des recherches pédagogiques, psychologiques incessantes. L'utilisation des matériaux audio-visuels n'est pas si simple que l'on pense. Je passe le premier jour de mes vacances (il s'agit des vacances de février NDLR) à faire des montages de bandes magnétiques (élèves du CE trop jeunes), une autre journée à compléter le fichier documentaire de l'école, une troisième à rassembler tous autres matériaux dont j'aurai besoin bientôt ».

La formation permanente

La réforme pédagogique commande aussi la mise en œuvre d'une formation permanente. C'est à cet égard que s'affirment incontestablement l'originalité et le caractère avancé des positions du S.G.E.N. Dans toutes les professions le développement accéléré des connaissances, des sciences et des techniques impose l'organisation d'une formation professionnelle permanente. Dans l'enseignement c'est une nécessité vitale (tout retard se répercute sur le développement culturel, technique, économique du pays) et c'est pourquoi le S.G.E.N. demande qu'elle soit statutaire, c'est-à-dire qu'elle devienne à la fois un droit et une obligation pour les enseignants, et, en conséquence, qu'elle soit intégrée au service.

Intégrée au service, et aussi à l'activité professionnelle quotidienne. Nous ne

saurions nous contenter de stages et de journées d'études épisodiques. La formation permanente doit prendre racine dans un travail « à la base », qui suppose des réunions régulières d'équipes pédagogiques au niveau de l'établissement ou du secteur. C'est sur le chantier que doit se développer la réflexion, naître l'invention et se réaliser le changement. Il est facile de manifester à l'égard de cette conception du scepticisme (combien de temps ces réunions d'équipes « tiendront-elles » ?) ou de l'ironie (des séances de travail ou d'aimables rencontres où l'on se racontera les dernières nouvelles ?) : c'est faire peu de cas de la volonté et de la capacité des instituteurs d'entreprendre une authentique rénovation pédagogique, c'est aussi caricaturer notre proposition. Nous n'avons jamais dissocié le développement d'un travail en équipe d'une réforme des Ecoles Normales, d'une transformation de la fonction d'Inspecteur, d'une ouverture de l'école sur l'extérieur. Il ne s'agit pas de faire de la pédagogie en vase clos et de tourner à vide.

Les conclusions de la commission ministérielle

Ces considérations permettent de mieux comprendre les conclusions de la Commission de rénovation pédagogique sur l'aménagement de la semaine scolaire.

Le texte que nous avons déjà publié (voir S.U. n° 487 p. 9 § 51) n'a pas toujours été bien compris. Essayons de l'éclairer par quelques remarques, en soulignant encore une fois qu'il s'agit d'une proposition et non d'une décision du ministère.

1. — Le service des maîtres serait fixé à 30 heures (la réglementation en vigueur ne fixe aucun maximum ; celui-ci est défini par le temps de présence des enfants à l'école). Il ne dépasserait pas ce maximum, car :

• l'obligation du service de cantine serait supprimée,

• le temps consacré éventuellement à l'encadrement des enfants le samedi après-midi serait décalqué du temps prévu pour la formation permanente. Prenons un exemple simple : dans une école où le service d'accueil exigerait régulièrement la présence de la moitié des maîtres, le temps libéré pour la formation permanente serait de 3 heures tous les quinze jours.

2. — Liberté serait laissée aux maîtres de tenir les réunions locales au moment de leur choix. Ils pourraient donc être effectivement libres le samedi après-midi (sauf obligation d'assurer le service d'accueil à tour de rôle).

l'enjeu d'une réforme

3. — Il ne faut pas considérer les 3 heures ponctuellement. L'idée directrice est la constitution, par prélèvement de 3 heures par semaine, d'une « banque d'heures », utilisée à la fois pour des réunions locales d'équipes pédagogiques des stages de courte durée, voire des journées d'études. Essayons de concrétiser cette mesure, en excluant l'hypothèse du service d'accueil : sur une année, les maîtres pourraient suivre un stage de 3 jours (= 20 à 25 heures), participer à deux journées d'études (= 12 à 14 heures), et consacrer le reste du temps de formation permanente à des réunions d'établissement ou inter-établissements : 18 séances de 3 heures par exemple, soit une séance tous les quinze jours environ.

La position du S.N.I.

Le projet de la Commission de rénovation pédagogique est un compromis : comme tel il ne donnait pleinement satisfaction à personne, sauf peut-être aux parents d'élèves et aux défenseurs du rôle social de l'école, auxquels était garanti l'accueil des enfants le samedi après-midi.

Le S.N.I. qui avait initialement accepté cette solution comme première étape (et c'est bien ainsi que le S.G.E.N. l'entendait également), retirait toutefois son accord à la dernière séance de la sous-commission (le 12 février) en précisant qu'il demandait que le service des maîtres du 1^{er} degré soit ramené à 27 heures.

Nous ne dirions rien de cette option prise par le S.N.I. si en fait, elle ne recouvrail une opposition à la mise en œuvre immédiate de la formation permanente, et du même coup à la mise en œuvre de la réforme de l'école maternelle et primaire. Dans les commissions et les groupes de travail ministériels, le S.N.I. a toujours manifesté des réticences à l'égard du travail en équipes pédagogiques en insistant sur la nécessité de distinguer deux problèmes : la vie de l'école (qui relève du conseil des maîtres) et la formation permanente qui suppose des activités organisées (stages et journées d'études). Ce ne pourrait être qu'une divergence dans la conception de la formation continue. L'éditorial du numéro 21 de l'Ecole Libératrice lève le doute qu'on aurait pu conserver. « ...sur quel « modèle » opèreraient ce recyclage puisqu'une nouvelle formation de l'instituteur n'a pas encore été réalisée ? Et qui voudrait sérieusement assurer que l'équipement pédagogique des Ecoles Normales et des circonscriptions d'inspection ainsi que l'encadrement actuel pourraient permet-

tre un recyclage d'une intensité de trois heures par semaine pour tous les maîtres, pour aboutir, après une première période d'intérêt et d'enthousiasme, à l'impression pénible de ne plus pouvoir renouveler les débats ? »

Il est vrai qu'une généralisation hâtive conduirait à plus d'échecs que de succès. Mais qui a jamais parlé d'imposer du jour au lendemain des activités de formation permanente à l'ensemble des maîtres ? Le « modèle » de la formation permanente n'existe pas. Mais s'agit-il précisément de donner le même uniforme à tous les instituteurs ? Faisant fond sur un travail individuel et collectif de recherche, la formation permanente suppose nécessairement la diversité des voies et des moyens. Les moyens institutionnels et matériels font gravement défaut. Alors, qu'attend le S.N.I. pour réclamer les mesures d'urgence qui engageraient la réforme des Ecoles normales, l'évolution de la fonction des inspecteurs, la transformation du fonctionnement et de la vie des écoles ?

Une différence qualitative

On voit ce qui nous distingue du S.N.I. : une conception différente de l'action syndicale, fondée sur « une stratégie du changement » (cf. article de Pinoteau dans S.U. n° 488).

Il y a plus qu'une différence quantitative entre la revendication « 27 heures par semaine », telle que la connaît le

S.N.I. et la formule « 27 + 3 ». Celle-ci établirait un principe tout à fait nouveau : l'intégration au service des maîtres d'un temps de formation permanente, et si on introduit par là une obligation nouvelle (mais non supplémentaire), on obtient en même temps la reconnaissance d'un droit. Une telle mesure serait déterminante pour l'avenir de l'Education Nationale. Elle favoriserait « l'initiative responsable des enseignants » et serait, incontestablement, un moyen de transformation de l'enseignement et du statut des maîtres.

Unanimité contre les garderies

Nous ne négligeons pas cependant le quantitatif. Nous attachons beaucoup de prix à une définition du service des maîtres, excluant toutes les obligations qui ne sont pas directement commandées par la fonction d'enseignement. C'est précisément le cas de tous les services qui relèvent du rôle social de l'école. Nous exigeons que soit supprimée l'obligation pédagogique des Ecoles Normales et des circonscriptions d'inspection ainsi que l'encadrement actuel pourraient permet-

à titre transitoire. On sait combien peut durer le transitoire. Faute de locaux, d'espaces, d'équipements, de crédits de fonctionnement, ce service d'accueil ne serait d'ailleurs le plus souvent qu'une triste garderie ou les instituteurs n'auraient d'autre ressource que de prolonger l'activité scolaire. Sur ce point nous avons la certitude qu'il y a une opposition unanime des maîtres.

Certes les familles, les associations de parents d'élèves manifestent leur désir que l'école demeure ouverte le samedi après-midi. On peut considérer comme le S.N.I. que la réduction à 27 heures donnerait à tous les maîtres des possibilités individuelles plus larges de travail personnel et de perfectionnement. Ne serait-il pas préférable que, dans une première étape, cette justification de la réduction du service d'enseignement soit évidente pour l'opinion publique ? A cet égard, l'intérêt de la formule « 27 + 3 » est manifeste.

Le S.G.E.N. refuse les demi-mesures

Dans cette affaire il faut trancher entre des exigences que la Commission de rénovation pédagogique a reconnues « contradictoires dans l'état actuel des choses : la diminution du temps de présence des maîtres parmi les élèves, l'augmentation (et au minimum le maintien) du temps d'accueil des enfants à l'école ». Pour sa part, le S.G.E.N. refuse les demi-mesures. Précisons enfin qui, si nous ne sommes pas partisans d'attendre, comme le S.N.I., le meilleur des mondes pour développer une formation permanente, un minimum de moyens est cependant nécessaire au départ. Quand on sait que, à la Commission plénière du 7 février, le Ministère n'a pas répondu favorablement à une demande, ô combien modeste, présentée par l'Inspecteur Gloton (un poste de remplacement supplémentaire par circonscription, à la rentrée 69, afin de dégager un maître compétent pour des tâches d'animation), on peut douter de la volonté du gouvernement de faire une réforme. La formule « 27 + 3 » n'est pas acceptable à n'importe quel prix, et à n'importe quelles conditions !

G. DUQUESNE

Le deuil vient de frapper la famille de BAUERLE, secrétaire départemental du Bas-Rhin. Mme Bauerle est décédée début mars. Nous avons transmis à notre camarade, au nom du S.G.E.N., l'expression de notre profonde sympathie.

SECOND DEGRÉ

Lycées - C. E. S. Ecoles normales

Reflexions sur le service des enseignants

LE dernier article de Cl. Pinoteau dans S.U. (n° 488, p. 3) pose un problème capital. Il a suscité de nombreuses réactions et il n'est pas inutile d'y revenir.

Le service des enseignants du 2^e degré est traditionnellement présenté comme comportant de 15 à 32 h de présence en face des élèves. Souvent l'opinion, mal informée ou d'une bonne foi incertaine, a tendance à considérer que là s'arrête le service réel des enseignants. Mais ces derniers savent bien que, de tout temps, leur service a compris en réalité bien autre chose : non seulement la préparation des cours et la correction des copies, mais aussi la participation obligatoire aux examens et aux différents conseils de classe, avec ou sans contrepartie financière, la réception des parents, etc. Cette partie du service n'a jamais été chiffrée, ni même définie avec précision.

Depuis le moment où le service des différentes catégories a été officiellement arrêté (en 1950) les conditions de travail des enseignants du second degré se sont considérablement modifiées et alourdies. En particulier depuis que le second degré devenu un enseignement de masse, a intégré des élèves moins préparés à l'enseignement traditionnel et vu les effectifs de ses classes considérablement gonflés.

Pour faire face à ces changements, le S.G.E.N. a demandé depuis longtemps un abaissement des maxima de service en commençant par les catégories les plus défavorisées (voir motions des congrès de Caen et Mulhouse). Mais cette revendication ne porte que sur la partie du service qui est actuellement définie et qui, rappelons-le, ne concerne que le face-à-face élèves-professeur. Personne ne nie que ce service doive être allégé. Mais, il ne faut pas s'en tenir là car rien, dans ce système, ne garantit les professeurs contre l'alourdissement insupportable de la partie non définie de leur service.

Or, depuis les événements de mai-juin, l'effort de renouvellement pédagogique, la participation aux différents conseils a entraîné dans ce domaine une surcharge qui si l'on n'y porte pas remède rapidement, risque de faire échouer tout ce grand mouvement de rénovation.

Cela suppose qu'on considère globalement le service des enseignants et non plus une partie seulement de ce service. Mais une telle optique est entièrement nouvelle, voire révolutionnaire pour certains.

PROBLÉMES CORPORATIFS

TRAVAUX MANUELS EDUCATIFS

Un scandale qui pourrait atteindre d'autres catégories

LES chargées d'enseignement de T.M.E. qui avaient passé en 1968 les épreuves du concours spécial permettant de les titulariser dans le cadre des certifiés, attendaient depuis des mois leur arrêté officiel de nomination. Les arrêtés leur sont en-

fin parvenus dans les dernières semaines. Mais quelle ne fut pas la stupéfaction de nos collègues en constatant que l'heureux effet financier de leur succès au C.A.P.E.S. ne se ferait sentir qu'à partir du 16 janvier 1969 et non à partir de la rentrée 1968 comme elles l'espéraient et comme cela aurait dû être normalement le cas.

L'arrêté collectif de la Direction de la Pédagogie date bien sûr du 28 décembre. Mais est-ce la faute de ces collègues si les lenteurs administratives ont retardé à ce point sa paru-

Ces quelques lignes n'ont pour but que de poser le problème et de susciter des réflexions. La synthèse et la définition de revendications à présenter qui est la responsabilité propre de l'organisation syndicale viendront ensuite. Cependant la situation exige que ce travail de réflexion débouche rapidement. C'est pourquoi l'ensemble des organismes délibératifs du syndicat doit analyser rapidement l'augmentation des charges et faire des propositions concrètes dans ce sens.

Laure CARTIER

GREVE DU 11 MARS SEMAINE D'ACTION DE LA F.E.N. ET REVENDICATIONS ENSEIGNANTES

IL est évident que toutes les mesures prises pour alléger le service des enseignants partiellement ou globalement seront coûteuses, et nos revendications dans ce domaine, c'est-à-dire, l'amélioration de la qualité du service public par l'amélioration des conditions de travail des enseignants s'inscrivent tout naturellement dans le cadre de la protestation syndicale du 11 mars. En effet, la limitation de la masse salariale de la fonction publique à 3 % laisse sans solution l'insuffisance du recrutement donc des classes surchargées et des maîtres surmenés, la diminution des maxima de service, les aménagements nécessaires pour assurer convenablement les charges nouvelles qui pèsent sur nous pour accompagner la rénovation pédagogique.

... A moins qu'un sort particulier ne soit fait aux enseignants. C'est pourquoi nous pensons qu'un collectif budgétaire, c'est-à-dire une rallonge importante aux crédits prévus pour 1969 est absolument indispensable. Nos collègues de la F.E.N. et du S.N.E.S. nous ont informé qu'ils organisaient une semaine d'action dans ce sens. N'ayant pas été invité à participer à l'organisation, le S.G.E.N. n'a pu donner son point de vue sur la question. Il soutiendra cette revendication tout en rappelant que l'action du S.G.E.N. ne se borne pas à une semaine, mais en liaison avec la C.F.D.T., se poursuit quotidiennement. Il mettra cependant l'accent sur un point qui n'apparaît pas dans la plateforme du S.N.E.S. trop semblable à ce qu'elle était avant mai dernier : que l'apport, même massif, de crédits ne peut résoudre la crise actuelle de l'enseignement secondaire.

De même que les revendications traditionnelles d'abaissement des maxima de service ne peuvent plus répondre à la réalité présente, de même la demande d'augmentation de crédits n'est plus suffisante, car elle ne saurait à elle seule accomplir la mutation qualitative de notre enseignement. Nous devons tenir les deux bouts de la chaîne avec la même énergie, sous peine de voir la maison Education nationale de nouveau en feu.

L.C.

tion ? Et ne peut-on craindre que demain, les professeurs certifiés et A.E. stagiaires ne soient pénalisés pour les mêmes raisons ?

Nos collègues de T.M.E. ont montré les années dernières qu'elles étaient capables de mener une action dure pour obtenir satisfaction. Elles se déclarent prêtes à recommencer pour que la mesure injuste que les frappe soit rapportée. Elles auront le soutien de tous les collègues qui ne souffrent déjà que trop des retards de l'administration dans tous les domaines.

Pour que vive la section I. P. E. S. - C. P. R.

UNE première réunion s'est tenue à Paris pour les académies du Nord les 1^{er} et 2 février. Une autre réunion a été organisée pour les autres à Marseille les 1^{er} et 2 mars.

En présence de Ch. Montagnier et de P. Fleih, chargé de liaison, des délégués de Besançon, Dijon, Lille, Paris, Poitiers, Strasbourg, Clermont, Aix, Montpellier et Toulouse ont examiné la situation actuelle et à venir des stagiaires aux Ipes et aux Cpr.

LES MAÎTRISES D'ENSEIGNEMENT

En 12 « unités de valeur » présentent le double avantage de donner une sérielle formation dans la discipline dominante et d'offrir une liberté de choix tant dans l'organisation des études que dans l'acquisition de connaissances auxiliaires. Reste à déterminer quelles « unités » seront obligatoires ou conseillées et quel sera le champ d'extension des options.

Il est apparu également qu'au cours de ces maîtrises pourrait se faire un travail prépédagogique par la création « d'unités de valeur », de réflexion méthodologique et pédagogique pour chaque discipline, et par une réflexion méthodologique dans le cadre de chaque enseignement.

RECRUTEMENT ET CONCOURS.

L'Ipes semble un mal nécessaire tant qu'une allocation d'études pour tous n'est pas une réalité. Cependant, on imagine mal que tous les futurs enseignants devraient s'engager définitivement dès leur 2^e année universitaire. Au sein de chaque Ipes pourraient se créer, comme l'expérience en est déjà faite ici ou là, un conseil l'Ipes mixtes (directeur, nésignants, Ipes-sont de l'Ipes dans les nouvelles UER (concours d'entrée, cursus des Ipesiens...) et quant au travail prépédagogique qui intéresse directement les Ipesiens, et plus largement les futurs maîtres.

Après la maîtrise d'enseignement, un concours permettrait aux non-Ipesiens d'accéder à la formation professionnelle (accès direct pour les Ipesiens). Ce concours, aux épreuves plus diversifiées que l'actuel CAPES théorique, tiendrait compte également du travail prépédagogique (épreuves particulières ou « dossiers universitaire » ?).

Un tel projet suppose évidemment l'augmentation du nombre de postes mis au concours, seul remède au scandale de l'auxiliarariat.

Un pourcentage d'Ipesiens accède au 3^e cycle, sur critères universitaires.

Ce concours unique n'exclut pas la promotion interne, soit par la voie d'un 3^e cycle, soit par la manifestation de qualités professionnelles, dont les critères restent à définir.

FORMATION PEDAGOGIQUE.

Constatant les carences de l'actuelle année de Cpr, tenant compte des expériences en cours et de projets des uns

et des autres, quelques propositions sont lancées qui voudraient provoquer les réactions.

— La discussion critique entre stagiaires et conseillers doit se développer sur des bases plus franches (communication et discussion du rapport de stage.)

— L'enseignement en responsabilité dans une classe serait sans doute moins artificiel que les stages actuels. Parallèlement aux stages traditionnels, les stagiaires pourraient prendre une classe « en tête à tête » dès le début de l'année, à plusieurs conditions :

— que cette expérience soit laissée au choix des stagiaires ;

— qu'elle se limite à deux ou trois heures d'enseignement par semaine.

— que le stagiaire fasse son stage traditionnel dans une classe parallèle, ce qui lui permettra d'établir des comparaisons et d'innover ;

CERTIFIES STAGIAIRES

Grenelle : qui trahit ?

CHAQUE jour des lettres nous arrivent de collègues nommés A.E. stagiaires à la suite des mesures prises en faveur des M.A. et qui s'inquiètent de ne pas avoir reçu leur arrêté officiel de nomination. Ils croient à un oubli de l'administration. Même inquiétude chez les détachés à l'étranger, bénéficiaires éventuelles de délégations ministérielles de certifiés stagiaires qui attendent toujours la réunion de la C.A.P. compétente.

Chaque jour enfin, des Maîtres Auxiliaires de disciplines artistiques ou manuelles demandent quand et selon quelles modalités se dérouleront les concours spéciaux qui doivent leur permettre d'être titularisés dans le cadre des chargés d'enseignement. Ils pensent qu'on les a mal informés.

La réalité est différente et bien plus inquiétante : aucun texte officiel permettant de régulariser les nominations de professeurs certifiés ou d'A.E. stagiaires ou de lancer les appels de candidatures pour 1969 n'est encore paru.

De même les textes instituant les concours spéciaux continuent leur va et vient entre l'Education Nationale, la Fonction Publique et les Finances. Personne n'a pu nous garantir leur paru-

— qu'une réflexion en équipe (co-stagiaires, conseillers, jeunes professeurs), soutienne les premières expériences des débutants ;

— que les expériences se multiplient et se fassent connaître dans la sclérose d'une institutionnalisation.

DEBAT D'ORIENTATION

Certains participants ont estimé qu'il y avait depuis six mois une distorsion entre un apparent recul des positions du S.G.E.N. et l'opinion des adhérents, et ont regretté qu'un débat de fond sur ces positions n'ait pas été porté à la base. Un rappel a été fait des nécessités objectives de l'action syndicale, que le S.G.E.N. veut démocratique aussi bien dans les prises de décisions que dans les moyens à employer ; les récentes élections dans le Second Degré montrent que ces préoccupations ne sont pas vaines. D'autres participants ont vigoureusement insisté sur la nécessité d'intensifier le travail d'information et de formation des militants.

D'autres enfin ont estimé que si la recherche pédagogique remet en cause la transmission du savoir, elle doit également critiquer le contenu du savoir lui-même.

La première démarche perdrait autrement tout son sens.

M. COLMANT, Ch. MONTAGNIER.

A.E.-M.A.

tion prochaine dans l'état actuel des choses.

Cette situation est tout simplement inadmissible. Nous savons bien que dans certains milieux gouvernementaux il est de bon ton de renier Grenelle et de considérer que les avantages consentis étaient exorbitants. Mais ce n'est pas l'avis des intéressés... sauf peut-être ceux qui, avec le S.N.A.L.C. et les autonomes, n'ont pas cru devoir s'associer à la grève du 11 mars qui avait pour but de rappeler au gouvernement les promesses de juin 68. Mais que la proportion de grévistes ait été plus élevée dans le secteur public qu'ailleurs, le 11 mars prouve en tout cas que les autres tiennent à l'acquis de Grenelle.

Le S.G.E.N. est déjà intervenu à plusieurs reprises et intervient à nouveau auprès de la Direction du Personnel, du Ministre de l'Education Nationale et aussi par l'intermédiaire de la Fédération des Fonctionnaires C.F.D.T. auprès du Ministre de la Fonction Publique pour que la parution des textes soit hâtée le plus possible.

Si la situation présente devait s'éterniser, si les mesures prévues pour 1969 ne pouvaient être prises faute de texte, l'administration s'exposerait à des réactions très vives de la part du personnel. Le S.G.E.N. n'admet pas pour sa part que l'esprit de Grenelle soit trahi.

L. Cartier.

C.E.T.

Bêtise ou provocation ?

ALORS que les réels motifs d'insatisfaction de nos personnels s'accumulent et conduisent, dans la clarté et la cohérence, comme ce fut le cas le 13 mars, à leur extériorisation sous de multiples formes (motions, délégations, pétitions, audiences, conférences de presse), nous assistons à divers phénomènes qui ne laissent pas de faire naître chez les syndicalistes une certaine inquiétude...

Des rumeurs circulent, des bruits courent, une agitation se manifeste, des insinuations cheminent...

Fait marquant : tout cela se situe dans une même période. Effet du hasard ou d'un processus d'intoxication bien déterminé ?

Veut-on quelques exemples ?

— Lors de l'annonce de l'ouverture du concours de recrutement de P.T.A. de lycée, type « ancienne formule », des candidats ont été induits en erreur par l'annonce que les spécialités habituelles de la mécanique étaient exclues du recrutement, alors que l'option « mécanique générale » figurait effectivement au concours.

— Suite aux réunions des jurys relatifs aux concours spéciaux réservés aux auxiliaires, indication a été donnée que les résultats seraient communiqués sous huit jours, alors que nous savions et avions fait connaître que la signature des arrêtés officiels d'admission définitive implique un délai d'un mois (délai d'ailleurs excessif, à notre avis), comme ont pu le constater les P.T.A. féminins bénéficiaires de la première tranche de ces concours.

— Sur le même sujet, des candidats P.E.G., intéressés à juste titre par le résultat de leurs épreuves, nous ont fait état de promesses de mise en circulation des listes de leur classement, dès avant la promulgation officielle des résultats.

— Dans le même cadre encore, et devant la lenteur apportée au déroulement des opérations de concours, des inspecteurs auraient imputé ce retard aux organisations syndicales, accusées par eux de « se désintéresser du sort des M.A. »... Quand on connaît la réticence du corps inspecteur à l'encontre des mesures prises à l'intention des auxiliaires, une telle assertion ne manque pas de saveur ! Mais ces inspec-

teurs seraient-ils disposés à confier aux organisations syndicales le soin d'assurer le déroulement des épreuves et la délibération admissible ?

— Ainsi que nous l'avons déjà signalé au sujet de la situation particulière créée par la dualité B.E.P.-C.A.P., des réactions d'élèves ont eu lieu. Il est remarquable que les différentes motivations des manifestations constatées ont toutes comporté, indépendamment de problèmes propres à l'Education nationale, des points qui, bien que reflétant les préoccupations légitimes des jeunes au sujet de leur avenir proche, relèvent plus d'un programme d'action politique que du souci de clarté et de distinction des plans. Nous nous permettons d'employer l'appellation « d'action politique » en raison des témoignages qui nous parviennent d'accusations, voire d'insultes, dirigées contre des personnels qui, tout en manifestant clairement leur compréhension à l'égard des revendications formulées par les élèves, tentaient logiquement et objectivement de sérié les problèmes et les difficultés.

— N'a-t-on pas vu également de véritables « tribunaux du peuple » s'instaurer dans des établissements scolaires et prétendre faire exclure tel professeur dont l'enseignement n'avait pas l'agrément de ses « auditeurs » ?

IL n'est pas dans nos habitudes ni dans nos goûts d'exploiter systématiquement de tels faits. Mais, aujourd'hui, nous sommes obligés de constater la simultanéité et la convergence de ces incidents.

Il convient que nos collègues ne tombent pas dans le piège tendu, et notre information a valeur d'avertissement.

Nous disons « non » au clivage entre élèves, à la discrimination, aux oppositions mettant en cause les personnes, à l'agitation d'où qu'elle vienne, à l'exploitation abusive des difficultés professionnelles et catégorielles.

Maintenir et défendre le service public a toujours été notre souci majeur, en faisant respecter les individus qui s'y consacrent et les organisations syndicales qui les représentent.

Les élections du 25 mars seront, pour ceux de nos collègues qui partagent ces sentiments, l'occasion de l'exprimer par leur vote en faveur de nos candidats.

J. BENETON, secrétaire général.

Nouveaux concours de recrutement

(voir aussi « S.U. » n° 487 et n° 488).

● **P.T.A. FÉMININS.** — Ouverture des épreuves : 5 mai 1969. Inscriptions reçues jusqu'au 28 mars, 17 heures, au service des examens de chaque rectorat. Conditions : être âgée de 23 ans au moins et de 45 ans au plus ; justifier de 5 années d'activité professionnelle. Les épreuves de l'examen probatoire sont supprimées pour la session de 1969. Les épreuves écrites, pratiques et orales se dérouleront dans un centre unique de l'académie de Paris. Les spécialités mises au concours seront précisées ultérieurement.

● **DIRECTEURS ET DIRECTRICES DE C.E.T.** — L'ouverture de concours pour le recrutement de directeurs et de directrices de C.E.T. est autorisée, en 1969, sur la base de 32 postes de directeur et de 28 postes de directrice. Les dates de ces concours ne sont pas encore précisées.

Compléments et modifications à des informations précédentes

● **ENSEIGNEMENT MENAGER.** — L'arrêté annoncé comme devant fixer les conditions d'inscription et les épreuves du prochain concours a été publié au J.O. du 6.3.69. Il précise notamment que le concours est également ouvert « aux candidats et candidates titulaires : soit du B.T.S. en diététique, soit du B.T.S. conseillère ménagère, soit du D.U.T. de biologie appliquée (option diététique) ».

● **DESSIN D'ART.** — Une liste complémentaire de titres et diplômes permettant l'inscription au concours a fait l'objet d'un arrêté au J.O. du 19.2.69. Elle comporte : brevet de technicien supérieur en esthétique industrielle ; diplôme national des beaux-arts. D'autres arrêtés (J.O. des 21.2.69 et 7.3.69) fournissent des détails sur la nature des épreuves.

● **DESSIN INDUSTRIEL BATIMENT.** — Modification de la nature des épreuves : celle de « dessin d'avant-projet » comporte de nouvelles dispositions énumérées dans un arrêté du 7.2.69, publié au J.O. du 4.3.69.

● **PROFESSEURS DES E.N.N.A.** — Les épreuves des concours de recrutement de professeurs de français et de professeurs d'histoire et géographie des E.N.N.A., prévues à partir du 16 mai 1969, se dérouleront les 19 et 20 mai.

CONSEILS D'ADMINISTRATION

Un nouveau document édité par la section des C.E.T. et intitulé « En quoi consistent le budget d'un établissement scolaire et sa gestion ? » s'efforce d'apporter une information claire et simple sur cette question qui intéresse tout particulièrement nos représentants (enseignants, salariés...) au sein des con-

seils d'administration. Un spécimen a été adressé à chaque responsable S.G.E.N. de C.E.T. Prenez-en connaissance auprès de ce camarade. Adressez toutes demandes d'envois complémentaires (gratuits) à : S.G.E.N.-C.E.T., 5, rue Mayran, Paris-9^e, en rappelant la référence : « C.A.-C.E.T. n° 3 ».